

# CRITÉRIUM FEDERAL REGIONAL 2016-2017

*Complète le titre III des règlements fédéraux*

## Article 1 - Organisation sportive

Le critérium fédéral régional comporte 11 tableaux (âge au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours)

### Messieurs :

- Tableau ME R1 (appelé tableau "élite messieurs R1") : 12 joueurs  
(joueurs de + 18 ans)
- Tableau ME R2 (appelé tableau "élite messieurs R2") : 24 joueurs  
(joueurs de + de 18 ans)
- Tableau M1715 (juniors) : 12 joueurs  
(joueurs de moins de 18 ans)
- Tableau M1413 (cadets) : 12 joueurs  
(joueurs de moins de 15ans)
- Tableau M1211 (minimes) : 12 joueurs  
(joueurs de moins de 13ans)
- Tableau M1000 (benjamins) : 12 joueurs  
(joueurs de moins de 11 ans)

### Dames :

- Tableau ED (appelé tableau "élite dames R1") : 12 joueuses  
(joueuses seniors)
- Tableau D1715 : 12 joueuses  
(joueuses juniors)
- Tableau D1413 : 12 joueuses  
(joueuses cadettes)
- Tableau D1211 (R1) : 12 joueuses  
(joueuses minimes)
- Tableau M1000 (benjamines) : 12 joueuses  
(joueurs de moins de 11 ans)

## Article 2 – Participation

Les joueurs et remplaçants devront confirmer leur participation ou non à chaque tour sur le site de la **LIGUE DE BOURGOGNE DE TENNIS DE TABLE** par l'intermédiaire de leur club respectif pour le **MARDI 20 heures** précédant le tour de critérium fédéral. Tout joueur n'ayant pas confirmé ou déclaré leur forfait pour le tour considéré sera exclu du critérium fédéral.

## Article 3 – Déroulement sportif

### 3.1 Pour toutes les catégories excepté Régionale 2 Messieurs :

A chaque tour et dans chaque division, l'épreuve se déroule de la manière suivante :

- 2 poules de 6 joueurs.
- parties croisées 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> de poule, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de poule, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> de poule.
- parties de classement.

Pour SPIDD utiliser le tableau: **24G6I - 24J - 6 gr de 4 Clt int v304.**

Classement	Poule 1	Poule 2
N° de position dans tableau pour Places 1 à 4		
1 <sup>er</sup>	1	2
2 <sup>ème</sup>	3	4
N° de position dans tableau pour Places 5 à 8		
3 <sup>ème</sup>	5	6
4 <sup>ème</sup>	7	8
N° de position dans tableau pour Places 9 à 12		
5 <sup>ème</sup>	9	10
6 <sup>ème</sup>	11	12

**ATTENTION :** Ci-dessous extrait des règlements sportifs fédéraux, décompte des points en poules et forfaits et abandons.

#### Article I.303 - Classement des joueurs dans une poule

a) Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points acquis après chaque partie. Une victoire attribue 2 points, une défaite attribue 1 point. En cas d'abandon, de refus de jouer ou de disqualification, le joueur marque 0 points.

#### Article III.108 - Abandon

Tout joueur ne disputant pas une partie (autre que la première partie) comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

Tout joueur ne disputant pas sa première partie du tableau pour lequel il est qualifié à l'issue des poules marque 0 point pour le tour considéré.

#### Pour les tableaux féminins incomplets

À chaque tour et dans chaque division, la formule de l'épreuve sera adaptée en fonction du nombre de participantes par le Juge Arbitre, en concertation avec le responsable du critérium fédéral régional.

Ex: 1 poule de 8 ou regroupement de 2 divisions. Dans ce cas, il sera fait 2 classements avec attribution de la lettre appropriée à chaque division.

### 3.2 Régionale 2 messieurs

Pour tous les tours l'épreuve se déroule de la manière suivante :

- 1- 4 Poules de 6 joueurs.  
3 qualifiés par poule pour le tableau haut.  
Les joueurs restants dans le tableau bas.
- 2- Tableau HAUT et tableau BAS : les joueurs sont répartis dans ces tableaux en respectant l'article 17.4 du chapitre I des règlements fédéraux.  
Le 1<sup>er</sup> de la poule 1 rentre à la place 1, le 1<sup>er</sup> de la poule 2 rentre à la place 2, les premiers des poules 3 et 4 sont tirés au sort pour les places 3 et 4.  
Les 2<sup>es</sup> de poules rentrent par tirage au sort aux places 5, 6, 7, 8 dans le demi tableau opposé de leurs 1<sup>er</sup> de poules.

Les 3<sup>es</sup> de poules rentrent par tirage au sort aux places 9, 10, 11, 12 dans le quart de tableau opposé à leurs 2<sup>e</sup> de poules.  
Même principe pour le tableau bas :  
Les 4<sup>es</sup> de poules sont tirés au sort pour rentrer aux places 25, 26, 27, 28.  
Les 5<sup>es</sup> de poules sont tirés au sort pour les places 29, 30, 31, 32 dans le demi tableau opposé à leurs 4<sup>es</sup>.  
Les 6<sup>es</sup> de poules sont tirés au sort pour rentrer aux places 33, 34, 35, 36 dans le quart de tableau opposé à leurs 5<sup>es</sup> de poules.

Pour SPIDD utiliser le tableau: **48G3P - 3gr de 16 Clt Par – TAB48 – v215**

#### **Article 4 – Première participation ou reprise d'activité après une saison au moins d'absence**

Les joueurs qui s'engagent avant la date limite sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé. Leur nombre ne peut excéder 10% de l'effectif du tableau considéré (arrondi à l'entier le plus proche).

#### **Article 5 – Placement des joueurs**

Le placement des joueurs dans les poules respecte l'article I.302 des règlements sportifs fédéraux.

a) Au premier tour du critérium fédéral, les joueurs sont placés à partir du dernier classement national officiel diffusé.

b) Pour les autres tours du critérium fédéral, les joueurs sont placés selon les résultats du tour précédent (places). Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

#### **Article 6 – Déroulement des parties**

Les parties des tableaux à élimination directe des catégories ME (appelé tableau "élite messieurs") R1 et MD (appelé tableau "élite dames") R1 se disputent au meilleur des sept manches (quatre manches gagnées).

Toutes les autres parties se disputent au meilleur des cinq manches (trois manches gagnées)

#### **Article 7 – Montées et descentes**

##### **7.1 Montées de Régionale 1 en Nationale 2**

Pour les tableaux :

- ME R1 (appelé tableau "élite messieurs")
- MD R1 (appelé tableau "élite dames")
- M1715 (juniors garçons)
- D1715 (juniors filles)
- M1413 (cadets)
- D1413 (cadettes)
- M1211 (minimes garçons)
- D1211 (minimes filles)
- M1000 (Benjamins)
- D1000 (Benjamines)

les vainqueurs de chaque tour accèdent à la Nationale 2. S'ils ne peuvent s'y maintenir ils redescendent en Régionale 1.

##### **7.2 Montées de Régionale 2 en Régionale 1**

• ME R2 (appelé tableau "élite messieurs"),  
à chaque tour, les 4 premiers accèdent au tableau ME (appelé tableau "élite messieurs") R1. S'ils ne peuvent s'y maintenir ils redescendent en Régionale 2.

##### **7.5 Montées départementales**

A chaque tour, pour le tableau "élite messieurs", les 2 premiers de chaque département accèdent au tableau ME (appelé tableau "élite messieurs") R2.

Pour tous les autres tableaux, les vainqueurs de chaque département accèdent à la Régionale 1 de leur catégorie d'âge.

### **7. 6 Descentes départementales**

Pour tous les tableaux, les descentes sont en fonction des montées effectives et des descentes éventuelles du niveau supérieur.

### **Article 8 – Nombre de tour**

Le critérium fédéral se déroule en quatre tours.

### **Article 9 – Attribution de la lettre selon la division et la catégorie**

<b>Echelon</b>	<b>Régional</b>		<b>Départemental</b>
<b>Division</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>+ de 18 ans</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>E</b>
<b>- de 18 ans</b>	<b>D</b>		<b>E</b>
<b>- de 15 ans</b>	<b>E</b>		<b>F</b>
<b>- de 13 ans</b>	<b>F</b>		<b>G</b>
<b>- de 11 ans</b>	<b>G</b>		<b>H</b>

(âge au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours)

Pour les autres divisions, il y a lieu de respecter l'ordre alphabétique pour l'attribution de la lettre. Faire précéder la lettre du nombre de points attribués en fonction de la place et du nombre de joueurs (euses) prévus à chaque tour du critérium fédéral (Annexe 1 barème, Tableau 1, autres divisions page 110 des règlements fédéraux).

Règlement approuvé par le comité directeur du 10 septembre 2016

**Bernard BARBIER,**  
**Président de la Commission Statuts et Règlements.**



**Richard PEREYROL**  
**Président de la Commission Sportive Régionale.**